

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 16 juillet 2024
19 heures 00**

IH/CR

N° 003159

Convention de
réservation de
logements

Publié le :

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le 16 juillet 2024 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 10 juillet 2024, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Emilie SIAS (2ème adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC, Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Elhadji NDIOUR, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER, Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Amélie LEBRETON, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Cédric MAROS, M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Christophe CARMINATI

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS : Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

La gestion de la demande de logement social et des attributions connaît une importante évolution. Le système repose sur des droits de réservation bénéficiant à la ville en contrepartie de financements ou de garanties d'emprunt accordées lors d'opérations de construction ou de réhabilitation de logements sociaux. Jusqu'à présent, ces réservations étaient fléchées sur des logements identifiés. Maintenant, les réservataires se verront proposer chaque année par l'organisme HLM, un quota de logements à attribuer correspondant à la fraction des logements libérés chaque année.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, le Code de la Construction et de l'habitation ;

Vu, la loi 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) ;

Vu, la loi 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et la Citoyenneté (EC) ;

Vu, la loi 2018-1021 du 23 novembre 2018 pour l'Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) ;

Vu, la loi 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu, le Décret 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements sociaux.

Considérant, que la ville d'APT dispose de réservations de logements locatifs sociaux conformément aux conventions de garantie de prêts contractés par les divers bailleurs sociaux présents sur la ville ;

Considérant, que le passage en gestion en flux des droits de réservation doit être acté par convention.

L'objectif du passage à la gestion en flux est d'assurer davantage de fluidité dans le parc social et de mieux répondre aux demandes de logements dans leur diversité. C'est ainsi que toutes les réservations seront gérées en flux annuel. La part des droits de réservation sera exprimée en pourcentage des logements disponibles à la relocation. Chaque année, le taux sera actualisé au regard des évolutions des vacances sur la commune.

LE CONSEIL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Approuve, le principe de passage en gestion en flux des droits de réservation des logements locatifs sociaux.

Approuve, la convention avec Grand Delta Habitat relative à la réservation de logements locatifs sociaux et de gestion en « flux ».

Autorise, le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de réservation de logements et de gestion en flux ou tout document relatif à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M. Yannick BONNET



LE MAIRE D'APT
Madame Véronique ARNAUD-DELOY

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20240716-3159-DE
Date de réception préfecture : 19/07/2024